



## Cession de parts sociales

Par **GRH**, le **17/08/2016** à **19:57**

Bonjour,

Ma situation concerne une SARL composée de 4 associés égaux.

Le capital est de 10 000 euros et chaque associé possède 25 parts de 100 euros chacune.

Un des associés souhaite céder ses parts aux autres associés (il quitte la société).

Cependant comment faire pour que les trois associés restent égaux?

Est il possible que chaque associé ait 33,33% du capital - le montant est alors de 3333,33 par associé et cela n'est pas possible la part unitaire étant de 100 euros.

De plus la somme des trois apports serait de 9999,99 et non 10 000 euros.

Comment faire dans ce genre de situation?

D'avance merci de votre retour.

Marie